

Plagia ou contrefaçon de marque

Par Hadacha mohamed, le 06/09/2009 à 01:29

Bonjour,

Il ya un an j'ai déposé à l inpi les marques pizzadenuit et pizzabynight que j'exploite. Il ya 3 mois une personne enregistre à l inpi pizzalanuit et pizza-night et les exploite. Cela me porte préjudice au vue de la confusion dans l'esprit de ma clientèle.

Et au vue de leur mauvaise qualité-service, cela engendre une mauvaise image pour ma société.

Ya t il un recours juridique ou un recours aupres de l' inpi? Est ce que cela peut etre considéré comme contrefaçon ou plagia?

Merci